

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Lisa Rudaz

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

PS / Isabel Tissières

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Harcèlement de rue

Texte de l'intervention

La police municipale de Monthey va suivre cette année une formation de sensibilisation sur le harcèlement de rue. Les agents seront formés à l'accueil des victimes ainsi qu'à l'écoute et à la récolte de leurs témoignages. Les cas dénoncés devraient dès lors figurer dans le journal de police et y être classés de manière adéquate.

Une adresse mail : harcelementderue@monthey.ch permet déjà aux victimes d'annoncer discrètement et en toute confidentialité une situation mal vécue.

La PMM est aussi notre force de l'ordre selon la convention liant les 2 communes. Cette nouvelle prestation pourrait aussi faire partie des tâches dévolues aux agents intervenant sur le territoire communal.

Les jeunes doivent être aussi être rendus attentifs à cette problématique.

Conclusion

La commune de Collombey-Muraz envisage-t-elle de confier à la police municipale de Monthey une telle tâche ?

L'adresse mail mise à disposition par la commune de Monthey peut-elle aussi être celle pour les cas survenant dans la commune ?

Quelles sont les actions de sensibilisation menées auprès de la jeunesse par les écoles et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ?

Collombey-Muraz, le 18 janvier 2022

1^{er} signataire :

